



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge se déroulant immédiatement après la fin de la 1<sup>re</sup> séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19 h, à la salle Cercle de la Gaieté du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), situé au 1550, chemin du Rapide à Rivière-Rouge, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers suivants : Mme Blanche Boivin et MM. Sébastien Bazinet, Pierre Alexandre Morin, Alain Otto, Claude Paradis et Gilbert Therrien.

M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza, est absent.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice des finances et directrice générale adjointe, Mme Martine Vézina, ainsi que la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

*Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.*

#### 1. OUVERTURE

##### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Lacasse, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 06.

##### 1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

##### 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que préparé par la greffière, à savoir :

#### 1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

#### 2. URBANISME

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

#### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement A-2023-53 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2024
- 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement A-2023-54 abrogeant le règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies

#### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

044/18-12-2023-A



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

### 7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

### 8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Aucun sujet n'est présenté

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

### 10. DIVERS

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

#### 1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire, les conseillers et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

### 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

#### 3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT A-2023-53 DÉCRÉTANT ET ÉTABLISSANT LES QUOTES-PARTS PAYABLES PAR LES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2024

Le conseiller Sébastien Bazinet donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2023-53 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2024.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Sébastien Bazinet dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### 3.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT A-2023-54 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-39 DE PRÉVENTION AU NIVEAU DES INCENDIES

Le conseiller Pierre Alexandre Morin donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-2023-54 abrogeant le règlement numéro A-2019-39 de prévention au niveau des incendies.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Pierre Alexandre Morin dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

### 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

4.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

045/18-12-2023-A

### 5.1 AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-15393-11-23, a mandaté Gosselin Avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Me Olivier St-Jean-Gosselin et Me Natasha Lalonde, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite Agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Blanche Boivin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter :

Que le conseil autorise Me Olivier St-Jean-Gosselin et Me Natasha Lalonde, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge faisant partie de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

**ADOPTÉE**

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge

2<sup>e</sup> SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Lacasse, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Le maire et les membres de l'administration présents répondent aux questions adressées.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 19 h 10.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse, maire